

INDEX ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES 2022

Index d'égalité entre les femmes et les hommes : SOBECA atteint 87/100 et RESONANCE 86/100

La promotion de la diversité et de la mixité est un axe stratégique chez FIRALP. En amont, par son implication dans les écoles et les fédérations, jusqu'au recrutement et tout au long de la carrière, FIRALP agit pour promouvoir l'égalité professionnelle.

Le groupe FIRALP bénéficie d'une évaluation positive en matière d'égalité salariale pour ses filiales éligibles au calcul de l'index 2022 : SOBECA (87/100) et RESONANCE (86/100). L'index est calculé sur la base de différents indicateurs, notamment :

- L'écart de rémunération femmes / hommes : 2,84% en faveur des hommes pour SOBECA, soit une note de 37/40 et de 1,2% en faveur des hommes pour RESONANCE, soit une note de 38/40.
- L'écart de taux d'augmentations individuelles : 1.5% en faveur des femmes, soit 20/20 pour SOBECA et de 0,9% en faveur des femmes pour RESONANCE, soit une note de 35/35 (moins de 250 salariés)
- L'écart de taux de promotions (seulement pour les entreprises de plus de 250 salariés) : 1,2% en faveur des hommes, soit 15/15 pour SOBECA.
- Le nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité : 100%, soit 15/15 pour SOBECA (non calculable pour RESONANCE).

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE DES SOCIÉTÉS DE PLUS DE 50 SALARIÉS

INDICATEURS	1 - écart de rémunération	2 - écarts d'augmentations individuelles	3 - écarts de promotions	4 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	5 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Total des indicateurs calculables	Nombre de points maximum des indicateurs calculables	INDEX
SOCIÉTÉ								
SOBECA	37/40	20/20	15/15	15/15	0/10	87	100	87/100
RESONANCE	38/40	35/35	NON CONCERNÉ	INCALCULABLE	0/10	73	85	86/100

SOCIÉTÉS POUR LESQUELLES L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EST INCALCULABLE

Index incalculable car nombre de points maximum des indicateurs calculables inférieur à 75

INDICATEURS	1 - écart de rémunération	2 - écarts d'augmentations individuelles	3 - écarts de promotions	4 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité	5 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	Total des indicateurs calculables	Nombre de points maximum des indicateurs calculables	INDEX
SOCIÉTÉ								
SOMELEC	INCALCULABLE	35/35	NON CONCERNÉ	INCALCULABLE	0/10	35	45	INCALCULABLE
SOBECAMAT	INCALCULABLE	INCALCULABLE	NON CONCERNÉ	INCALCULABLE	0/10	0	10	INCALCULABLE
BBF RESEAUX	INCALCULABLE	INCALCULABLE	NON CONCERNÉ	INCALCULABLE	0/10	0	10	INCALCULABLE
SODILEC	INCALCULABLE	INCALCULABLE	NON CONCERNÉ	INCALCULABLE	0/10	0	10	INCALCULABLE
GRAMARI	INCALCULABLE	35/35	NON CONCERNÉ	INCALCULABLE	0/10	35	45	INCALCULABLE

ÉCART DE REPRÉSENTATION FEMMES/HOMMES DANS LES POSTES DE DIRECTION

SOBECA	Cadres dirigeants	Membres du CODIR
FEMMES	0%	0%
HOMMES	100%	100%